



Un dernier Conseil avant les vacances qui s'est déroulé en toute sérénité. PHOTO M.L.

Trop d'infractions au Code de la route

La dernière séance du Conseil municipal, jeudi dernier, a permis de prendre les dernières délibérations urgentes, avant d'entamer la nouvelle année. Ce Conseil s'est tenu en l'absence des représentants de l'opposition.

La subvention « coup de pouce » aux familles, subventionnant celles qui inscrivent leurs enfants dans les associations de la commune, fonctionne bien. 33 enfants inscrits dans les différentes associations qui ont touché 25 euros par inscription.

Syndicat des eaux : Michel Péneau est nommé représentant de la société civile au sein du comité, en remplacement de Françoise Cittone, qui a quitté la commune.

Modifications statutaires de la Cdc : Notamment sur le nom attribué à la nouvelle communauté « Convergence Garonne », qui a permis,

avant le vote, à chacun d'exprimer son avis sur le nom, qui a un peu de mal à passer. « Pas assez représentatif de notre territoire », mais, il faut faire avec, « nous aurions dû être contactés », regrettent certains. Il s'agit également d'approuver son implication dans le code environnemental dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau.

Assainissement collectif, tarif 2018 : Pour les constructions nouvelles : Tarif de base 2012 : 1670 euros, tarif de la PAC 2018 : 1 744 euros. Pour les constructions existantes : tarif de base 2012 : 802 euros, tarif de la PAC 2018 : 838 euros.

Aile gauche de la mairie : Un appel d'offres est lancé pour désigner un maître d'œuvre pour la réhabilitation. Ces salles sont en très mauvais état. Elles abritent actuellement la

banda et une salle de musique. Cette réhabilitation, devrait pouvoir permettre de faire en plus une salle de réunion pour les Conseils municipaux, salle qui pourrait recevoir les personnes à mobilité réduite.

Excès de vitesse : La réfection des chaussées rue Barrault donne satisfaction, mais sa chaussée « trop belle » incite les conducteurs à rouler plus vite que les 50 km/h prévus. Également, il est constaté journellement, que les stops et les sens interdits de la commune ne sont pas respectés. Attention, des contrôles sévères vont être mis en place, et il n'y aura aucun passe-droit.

Après avoir souhaité de bonnes fêtes à tous, Dominique Cavaillois, a annoncé que les vœux du maire se dérouleront le vendredi 10 janvier à 19 heures salle Bastard.

Michel Laville